



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le **Règlement n° 703 autorisant le pavage des rues William et Gabriel et un emprunt de 131 039 \$ pour en payer le coût** lors de l'assemblée du 7 mars 2022.

Le règlement vise à procéder au pavage des rues William et Gabriel et d'effectuer un emprunt d'un maximum de 131 039 \$ sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 juin 2022.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 JUIN 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière